PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2023

Présents : Pascale VANDAMME, Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Magali GUEIDAN, Elie HERBEMONT, Céline BELLARA, Sabine DA COSTA, Sophie BERETTA et Nicolas WISNIEWSKI.

Absent : Arnaud SAUVAIRE ayant donné procuration à Elie HERBEMONT

La séance est ouverte à 18 h 30, sous la présidence de Pascale VANDAMME, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 27 février 2023.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Sont nommés secrétaires de séance, Elie HERBEMONT et Nathalie CUOZZO

Pascale VANDAMME donne lecture de l'ordre du jour :

- Madame la maire demande de rajouter à l'ordre du jour la signature de la convention SACPA
  - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023
  - Délibération : vote des Taxes Locales d'Imposition 2023
  - Délibération : vote du Budget 2023 Commune et M49 (Assainissement)
  - Délibération : régularisation comptable emprunt Dexia transféré à la CCPS en 2008
  - Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2023

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2023 et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Délibération : vote des Taxes Locales d'Imposition 2023

Les taxes directes locales d'imposition n'ayant pas été augmentées depuis 2017, il est proposé de les augmenter. Après discussion, le conseil municipal décide de voter pour une augmentation de 1 % sur les 3 taxes.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération : vote du Budget 2023 Commune et M49 (Assainissement)

Commune : Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 277.765 €
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 584.350 €

M49 : Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 80.130 €
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 228.725 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération : régularisation comptable emprunt Dexia transféré à la CCPS en 2008

Une différence de montant a été constatée par le SGC de Vauvert, entre le solde comptable du compte 1641 et l'état réel de la dette. Cette différence correspond au transfert de l'emprunt contracté en 2004 pour l'agrandissement de l'école maternelle, et dont la compétence avait été reprise par la CCPS en 2008. Après discussion, le conseil municipal accepte de régulariser cette situation et confirme que cet emprunt a bien été transféré à la CCPS.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération : signature convention SACPA

La SACPA est un organisme qui propose ses services permettant de bénéficier de la capture et de la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale. Le conseil municipal décide d'adhérer à la SACPA, et autorise madame la Maire à signer la convention correspondante, ainsi que tout document s'y afférant.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

La Maire, **Les conseillers municipaux,**

MAIRIE CRESPIA